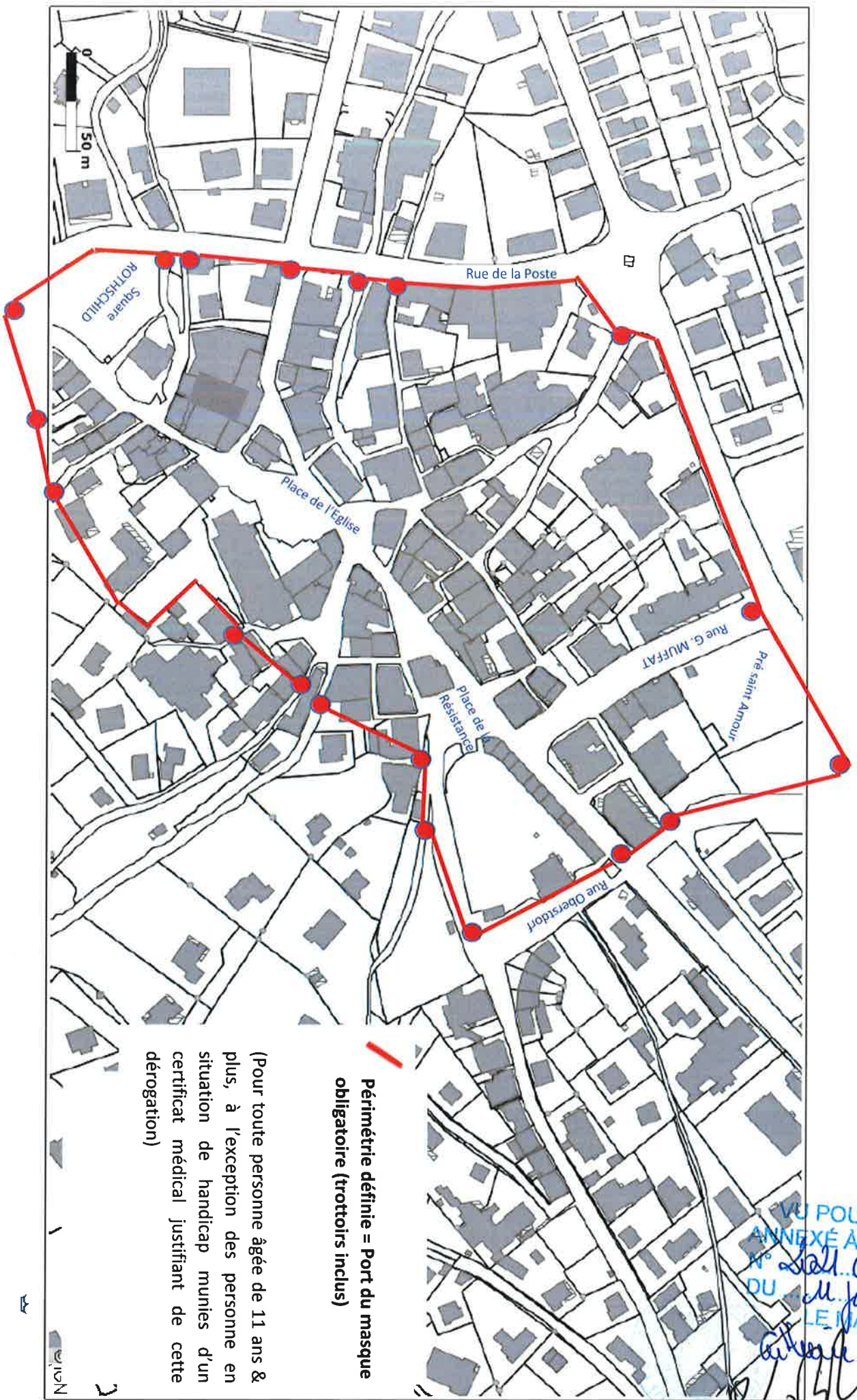


ACTE DE POLICE 2021-012GEN – SANTÉ PUBLIQUE – DISPOSITIONS SANITAIRES PRÉCAIRES – PORT D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION
SUR LES LIEUX DE HAUTE FRÉQUENTATION

Zone centre-ville du 16 janvier 2021 au 15 mars 2021 inclus



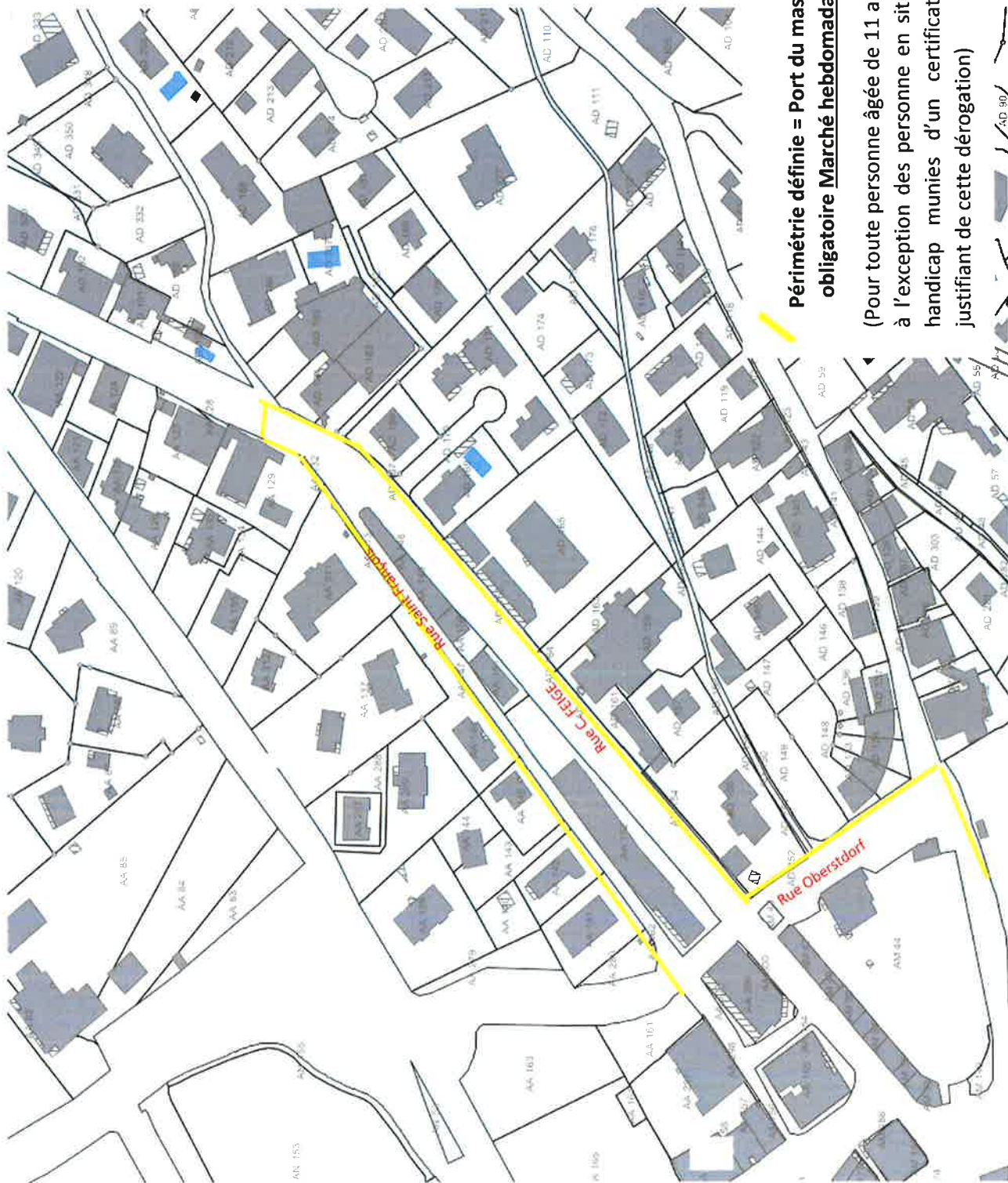
Périmétrie définie = Port du masque obligatoire (trottoirs inclus)

(Pour toute personne âgée de 11 ans & plus, à l'exception des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation)

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ N° 2021-012 GEN DU 16 JANVIER 2021 LE MAIRE Catherine Jean-Benoît

**ACTE DE POLICE 2021-012GEN – SANTÉ PUBLIQUE – DISPOSITIONS SANITAIRES PRÉCAIRES – PORT D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION
SUR LES LIEUX DE HAUTE FRÉQUENTATION**

Secteur Rue Charles FEIGE – du 16 janvier 2021 au 15 mars 2021 inclus



**Périmètre définie = Port du masque
obligatoire Marché hebdomadaire**

(Pour toute personne âgée de 11 ans & plus,
à l'exception des personnes en situation de
handicap munies d'un certificat médical
justifiant de cette dérogation)

VU POUR ÊTRE
ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ
N° 2021-012 GEN
DU 16 janvier 2021
LE MAIRE



Signature of the Mayor
P. a